

2013/5677 - Rénovation de l'installation de mise en valeur du collège de la Tourette à Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation du bâtiment et d'entretien de l'installation de mise en valeur avec le Département du Rhône (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 01/07/2013, p. 1546)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Rapidement, il s'agit de la mise en lumière du collège de la Tourette. Vous savez que ce bâtiment historique -IUFM- appartenant au Conseil général va désormais accueillir deux collèges fusionnés, Truffaut et Maurice Scève, donc un collège de 800 élèves avec un restaurant scolaire, ce qui n'était pas le cas pour le collège qui se trouvait dans le 1^{er} arrondissement. C'est une très belle réhabilitation, chère : 22 millions d'euros me semble-t-il, pour la requalification du bâtiment et son adaptation, dépense faite par le Conseil général.

On a pensé que la mise en lumière de ce bâtiment qui avait été faite lorsqu'il était IUFM ayant été déposée, on pouvait redonner une certaine splendeur à ce bâtiment. La partie qui est de l'autre côté sera faite ultérieurement, en même temps que la réhabilitation d'un bâtiment qui sera ouvert d'ailleurs aux associations du quartier : c'est une rotonde assez remarquable, ici donc devant le boulevard de la Croix-Rousse. Ce qui est proposé c'est effectivement d'assumer le coût de l'installation.

Sachant que je ne sais pas où iront les collèges, mais il est vraisemblable qu'ils retournent dans un giron, prochainement, collectivités, métropole, etc... donc ce sont des dépenses de fonctionnement qui seront à assumer pour deux ans et puis après on aura sans doute la totalité de la recette.

Voilà, moi je suis content, parce que cela fait bientôt dix ans que l'on se bat -peut-être même plus-, que l'on se bat pour sortir le collège Truffaut de sa marginalité, qu'on a envisagé la fusion, que les parents d'élèves, que les équipes d'arrondissement, que les équipes d'enseignants, que les entités (Education nationale et autres) ont donné leur accord. Donc le projet, pour le moment, fait encore l'unanimité, on verra ce qu'il en sera une fois que le collège aura fonctionné quelques années : il ouvre en septembre de cette année.

Voilà ce que je voulais vous dire pour l'essentiel.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette convention s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du nouveau collège de la Tourette.

En 2006, le Conseil Général a, en effet, pris la décision de regrouper les collèges Maurice Scève (Lyon 4^e) et François Truffaut (Lyon 1^{er}) en un seul lieu, dans les locaux de l'IUFM où il n'occupe plus que 40 % de la surface, boulevard de la Croix-Rousse.

Grâce à un investissement important du Conseil Général (17,6 M€), les collégiens vont bénéficier, à la rentrée 2013, d'un collège de plus grande taille, permettant de rationaliser les moyens humains et les bâtiments.

C'est un très bel établissement en termes de qualité environnementale, de valorisation du patrimoine historique, de confort fonctionnel, de modernité. Les collégiens seront de plain pied dans l'ère numérique, avec notamment la création d'une salle multimédia, comprenant des aménagements pour l'enseignement des langues. Il aura tous les atouts pour être un établissement tourné vers les langues vivantes et l'Europe.

Reste la question du devenir du collège François Truffaut, propriété du Grand Lyon. Il est un élément central de la vie du quartier, très ancré dans l'histoire et la vie des Pentes. Il fait partie du quotidien de nombreuses personnes. Il a été repéré par le Conseil de quartier de l'Ouest des Pentes, comme site et enjeu majeur du quartier et du 1^{er} arrondissement.

En 2010, plusieurs possibilités avaient été envisagées : un équipement petite enfance, en raison d'un déficit de places en crèche sur le secteur de l'Ouest des Pentes, mais aussi un équipement sportif ou associatif de proximité, ou encore un équipement pour les familles.

Depuis, on a aussi entendu parler d'une pépinière d'activités, d'un projet d'habitat groupé, d'un projet d'hébergement collectif urbain innovant (Hostel Beaux-Arts), porté par une association et qui a été présenté au Grand Lyon.

En 2010, l'idée était d'aboutir à un projet pour cette fin de mandat, en concertation avec les habitants, les élus de l'arrondissement.

Aujourd'hui, alors que le collège François Truffaut est disponible pour de nouveaux projets, où en êtes-vous de vos réflexions ? Doit-on encore attendre votre programme électoral pour en savoir plus ?

Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Maire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est une très bonne initiative de mettre en valeur ce bâtiment par un éclairage approprié de qualité. D'abord, parce que l'ancien site de l'IUFM

fait partie du patrimoine et c'est un très beau bâtiment sur le boulevard de la Croix-Rousse. Mais aussi, parce que c'est une étape importante de l'évolution des Pentes de la Croix-Rousse qui va être marquée par l'ouverture du nouveau collège à cette rentrée de septembre 2013.

Le collège de la Tourette va prendre la relève du collège Truffaut du 1^{er} arrondissement et du collège Maurice Scève du 4^e et constitue un nouvel établissement d'environ 800 élèves, avec une équipe de professeurs qui ne seront plus à cheval sur plusieurs établissements et pourront mettre en œuvre un projet dynamique et riche.

Le nouveau collège aura tous les équipements modernes dont un restaurant scolaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Déjà, les parents répondent très favorablement, avec beaucoup de demandes d'inscriptions dans ce nouveau collège. Le recrutement sera donc beaucoup plus équilibré et mixte : c'est donc un succès dont nous pouvons nous féliciter, car c'est le résultat d'une action engagée avec Gilles Buna depuis 1995, en faveur des écoles et du collège publics du 1^{er} arrondissement.

La Ville accompagnera d'ailleurs le collège, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant en mettant à disposition des installations sportives sur le clos Jouve et étudie le maintien du gymnase de l'ancien collège Truffaut.

Les discussions avec le Directeur académique des services de l'Education Nationale ont permis de maintenir les moyens humains du Réseau d'Education Prioritaire sur les écoles des Pentes et sa coordination, malgré la sortie du collège de l'éducation prioritaire.

Notre action et notre coopération donc avec l'Education Nationale, ont payé. Mais au delà, c'est un succès de nos politiques publiques que cette sortie, car elle traduit une évolution positive, de meilleures conditions d'étude et de réussite pour les enfants du 1^{er} arrondissement et du 4^e également, puisqu'il y aura aussi les anciens élèves de Maurice Scève. Et demain, la Métropole pourra continuer de soutenir cette évolution et le projet de ce collège et je dois dire, avec Gilles Buna, que j'en suis très heureux, car c'est un nouveau départ.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je voulais remercier Yves Fournel, parce qu'on a aussi passé les épreuves difficiles qui consistent à redéfinir un périmètre scolaire. Vous savez évidemment que cela bouleverse un peu les habitudes ! Et puis, dire que ma préoccupation immédiate, c'est le devenir des locaux de la Maison de l'Education et également de la Louma qui est associative. J'avais réussi à les faire héberger et prendre en charge par le Conseil Général : ce que je souhaite, c'est que d'ici janvier 2015, on puisse reconduire cette disposition aimable et amiable. Et puis, on rediscutera après, avec la Courly ou avec la Ville, en fonction de qui se verra attribuer les locaux de cette question.

Je voudrais dire aussi que c'est un ensemble globalement qu'il faut voir, il y a Truffaut, mais il y a également la MDR qui appartient toujours, en terme de locaux, à la Courly ou à la Ville -je ne sais plus !- qui n'ont pas été désaffectés.

Donc, il y a globalement une situation assez complexe : il y a ce qui s'est libéré sur le 4^e, même s'il y a des idées pour la reconversion, ne nous précipitons pas : dans la longue liste de ce que j'ai vu comme propositions, il n'y avait pas encore, mais c'est venu après, une piscine, évidemment ; l'essentiel, c'est de voir comment on pourra redistribuer les locaux de manière intelligente, y compris en sachant que -je l'ai dit lors d'une réunion publique à la mairie du 1^{er}- l'on sait aujourd'hui que nous n'allons pas faire des investissements qui dépasseraient largement nos capacités financières.

Donc, essayons de ne pas faire de démagogie, de ne pas faire de la surenchère, de ne pas donner des garanties, des remparts de la démocratie ou du social. Essayons de faire un discours juste, le jour où il convient de le faire et je le dis gentiment, mais je crois qu'on a toujours fait preuve de responsabilités et même quand un jour on a des sensibilités qui divergent un peu, je crois qu'il faut être respectueux des valeurs que nous partageons en commun.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, je voulais rebondir sur la question de M. David, qui est la seule qui nous anime vraiment concernant le collège Truffaut : celle de son devenir.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Buna : « ni précipitation, ni démagogie ! » D'ailleurs les élus du 1^{er} arrondissement avaient voté -à l'unanimité- une question écrite à vous présenter ici, il y a à peu près deux ans... vous voyez que nous sommes patients !

Nous vous avons interrogé sur le devenir du collège Truffaut, en disant, il y a un peu plus de deux ans : ce serait bien d'anticiper. On sait que le collège Truffaut va partir, va rejoindre le bâtiment de la Tourette -relisez, Monsieur Buna, le procès-verbal, vous verrez !- quid, préparons ensemble l'avenir ! Et la mairie d'arrondissement, avec le Conseil de quartier, veut travailler avec la Ville de Lyon sur ce dossier.

La réponse qui nous avait été faite alors était : « Nous sommes en période électorale -c'est vrai qu'il y avait une campagne pour le Département du Rhône- et nous ne pouvons pas vous répondre pendant la campagne. Mais dès que les élections du Département seront passées, on reprendra attache avec l'exécutif du

Conseil Général et, Madame la Maire, nous reviendrons vers vous et nous travaillerons ensemble. » Vous voyez, donc cela fait deux ans que nous attendons ! Donc, nous sommes patients ! mais nous avons effectivement continué, de travailler avec le Conseil de quartier.

Les élections sont passées, en tout cas du Département, donc j'aimerais savoir si vous avez repris ce dossier en mains. Je sais que vous avez visité, il y a quelques jours -parce que la Croix-Rousse est petite, on sait tout- M. Buna et M. Collomb, les locaux du collège Truffaut.

M. LE MAIRE : Vous êtes mal informée, M. Buna n'y était pas !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Vous-même en tout cas ! J'aurai l'occasion de le visiter également demain, avec le Conseil de quartier, grâce à votre collègue, Monsieur Buna, Conseillère générale du 4^e, qui nous rend possible cette visite, que vous nous aviez refusée.

Donc nous allons visiter les locaux et effectivement le Conseil de quartier travaille sérieusement. Mais pour travailler sérieusement encore faut-il avoir les plans, etc...Je dis ceci parce que cela donne un état de la démocratie à Lyon !

Effectivement il y a un projet d'auberge de jeunesse. Il y a un projet aussi d'installer Le Grenier qui est à l'étroit sur le 4^e arrondissement dans ces locaux actuel. Le Conseil de quartier veut tout à fait proposer un projet qui soit viable, c'est-à-dire que nous ne sommes pas déraisonnables, nous connaissons l'état des finances publiques aussi. Donc, nous proposerons un projet qui soit viable à terme économiquement. Voilà, simplement ce que je voulais dire, c'est que nous avançons aussi de notre côté avec le Conseil de quartier sans démagogie, mais avec une grande clarté par rapport à nos engagements précédents, Monsieur Buna.

M. LE MAIRE : Juste deux mots pour dire que moi, en général, je ne vais pas visiter chez les autres. Donc, tant que c'était le Conseil général, c'était le Conseil général. Et donc, nous, nous n'avions pas les plans détaillés, ni du collège Sève, ni du collège Truffaut.

Nous venons de les avoir, parce qu'évidemment ces collèges vont désormais rentrer dans le patrimoine de la Communauté urbaine de Lyon, et donc, nous regardons ce que nous pouvons en faire, sachant qu'aujourd'hui, ce n'est pas l'absence de demandes qui nous fait souci. Ce sont : quelles sont les demandes, et qui peut les financer ? Parce que dès que quelques mètres carrés se libèrent tout le monde a envie de les occuper. Le problème se pose quand on demande les plans de financement et c'est là où ça peut devenir un peu plus compliqué.

Aujourd'hui, nous nous adressons à toutes celles et à tous ceux qui ont des projets. On leur dit : « Est-ce que vous pouvez les réaliser » ? Et quand je dis toutes celles et tous ceux, cela va de l'Education nationale en passant par des projets privés ou des projets associatifs. L'essentiel est de pouvoir les financer et donc c'est ce que nous regardons aujourd'hui en dehors de toute contingence électorale.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)